



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

## Première Commission

5<sup>e</sup> séance

Mercredi 5 octobre 2005, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Choi Young-jin ..... (République de Corée)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Programme de travail

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant d'entamer le débat général, je voudrais faire quelques observations portant sur la prochaine étape de nos travaux.

Je rappellerai d'abord à toutes les délégations que la date limite de présentation des projets de résolution sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, est fixée au mercredi 12 octobre, à 18 heures. Les délégations sont priées de présenter leurs projets de résolution dans ce délai afin de permettre au Secrétariat de les mettre le plus rapidement possible à la disposition de la Commission en tant que documents officiels.

J'aborderai maintenant la deuxième étape des travaux de la Commission. En ce qui concerne les préparatifs de cette étape, le débat thématique sur les sujets en discussion et la présentation et l'examen des projets de résolution, un programme indicatif a été distribué hier après-midi (document A/C.1/69/CRP.2). Pour la préparation de ce programme, j'ai en grande partie suivi la pratique déjà établie par la Commission lors des séances précédentes de l'Assemblée générale. À cet effet, je propose que nous abordions nos débats de la manière suivante :

Premièrement, au cours de la première semaine de débats thématiques, les séances des 10 et 11 octobre

seront consacrées aux questions relatives aux armes nucléaires. Cependant, comme indiqué dans le document A/C.1/60/CRP.2, j'ai l'intention, avec l'accord de la Commission, d'inviter le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à intervenir dans la dernière partie de la séance de lundi après-midi afin de respecter son emploi du temps. Deuxièmement, la séance du 12 octobre sera consacrée aux autres armes de destruction massive et à l'espace, l'accent étant mis sur les aspects du désarmement. Troisièmement, les deux séances des 13 et 14 octobre seront consacrées aux questions relatives aux armes classiques. Quatrièmement, au début de la deuxième semaine de débats thématiques, le 17 octobre, à la séance du matin, nous examinerons les questions relatives au désarmement et à la sécurité régionale ainsi que d'autres mesures ayant trait au désarmement et à la sécurité internationale. Enfin, le 18 octobre, la Commission se penchera sur la question du mécanisme de désarmement.

Comme il est précisé dans la note figurant au bas du document A/C.1/60/CRP.2, j'ai l'intention de diviser les sept séances officielles en trois parties pour permettre à la Commission d'utiliser pleinement le temps qui lui est alloué en s'engageant dans des débats productifs et en présentant tous les projets de résolution de manière efficace et dans le cadre du temps imparti. Comme indiqué dans le document de travail, certaines séances de la première partie commenceront par l'intervention d'un invité. Après

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'intervention de cet orateur, je suspendrai brièvement la séance officielle pour que nous puissions tenir une séance officieuse de questions-réponses avec l'orateur invité. Après quoi nous reprendrons la séance officielle et aborderons la deuxième étape qui comprendra les interventions des délégations sur le sujet précis à l'examen. La dernière partie sera consacrée à la présentation des projets de résolution.

Comme convenu lors de la séance organisationnelle, la Commission participera à des débats interactifs le 19 octobre avec le Directeur de l'Institut des Nations pour la recherche sur le désarmement, le Président de la Conférence du désarmement et le Président de la Commission de désarmement des Nations. Après cet exercice nous aborderons le suivi des résolutions et décisions adoptées par la Commission à sa dernière session, notamment la présentation de rapports. Le 20 octobre, la Commission aura un échange interactif avec le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et les directeurs des trois Centres régionaux des Nations Unies. Comme il a été convenu, ces séances revêtiront un caractère officieux.

Je voudrais également souligner qu'au cours de la dernière séance de la deuxième étape de nos travaux, prévue le 21 octobre, les délégations pourront encore présenter les projets de résolution restants ou la Commission pourra tenir des débats officieux sur des questions nécessitant un temps supplémentaire.

Puis-je considérer que le programme indicatif proposé pour nos débats thématiques et exposé A/C.1/60/CRP.2 est acceptable par toutes les délégations?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*): Je voudrais également informer les membres qu'il n'y aura pas de liste officielle d'orateurs pour la deuxième étape de nos travaux. Cependant, j'encourage les délégations à informer le Secrétariat, avant le début des séances, de leur intention d'intervenir dans le débat. Dans le cas contraire, toutes les demandes d'intervention seront enregistrées directement dans l'hémicycle le jour donné.

## **Points 85 à 105 de l'ordre du jour** (*suite*)

### **Débat général sur toutes les questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale**

**M. Own** (Libye) (*parle en arabe*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je suis certain que, grâce à votre expérience et à votre sagesse, nos travaux seront couronnés de succès. Je tiens également à féliciter les autres membres de la Commission et son secrétariat.

Ma délégation s'associe aux interventions du représentant de l'Indonésie qui s'est exprimé au nom du Mouvement des pays non-alignés, et du représentant du Nigéria qui s'est exprimé au nom du Groupe des États d'Afrique.

La paix et la sécurité internationales doivent devenir une réalité non pas par l'acquisition d'armes de destruction massive ou par la menace de les utiliser mais bien plutôt par le respect des principes du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les peuples, par l'accroissement du développement et par la lutte contre la pauvreté, la faim et la maladie, notamment le VIH/SIDA, la malaria et d'autres maladies chroniques. Mon pays l'a démontré lorsque, de son plein gré, il a pris l'initiative d'annoncer, le 19 décembre 2003, qu'il allait éliminer tous les programmes et équipements déclarés internationalement illégaux. Cette initiative a entraîné maintes réactions positives de la part des membres de la communauté internationale. Elle témoigne de notre conviction que la course aux armements est préjudiciable à notre sécurité nationale et régionale et constitue un défi à notre engagement de faire régner la paix et la sécurité dans le monde.

Par cette initiative, nous invitons tous les pays sans exception, à commencer par ceux du Moyen-Orient, à suivre la même voie. Notre décision entend rappeler aux Puissances nucléaires et aux pays possédant d'autres armes de destruction massive qu'il est de leur responsabilité d'agir pour renforcer le principe du non recours à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires.

Dans ce contexte, ma délégation demande à la communauté internationale, notamment à ceux qui ont apporté leur aide, de répondre à l'initiative libyenne et de fournir les assurances nécessaires pour garantir notre pays contre l'emploi ou la menace des armes de destruction massive ou autres armes. Nous les appelons également à fournir l'aide voulue pour élargir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment dans les domaines liés à la médecine et au développement.

Ma délégation est profondément déçue du fait que le récent sommet des Nations Unies, tenu du 14 au 16 septembre, n'ait pas réussi à faire la moindre recommandation relative au désarmement et à non-prolifération dans le document final adopté (*résolution 60/1*). Ce revers pour le désarmement et la non-prolifération est intervenu peu après l'échec de la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue du 2 au 27 mai 2005. Bien que 35 années se soient écoulées depuis l'adoption du TNP, les résultats restent décevants et les dangers inhérents à ces armes persistent.

Les arsenaux des Puissances nucléaires contiennent des dizaines de milliers d'armes nucléaires et des milliers d'entre elles sont maintenues en état d'alerte maximum. L'absence de progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire est encore plus alarmante. Les objectifs énoncés dans le TNP n'ont pas été atteints, encore moins celui d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. Les États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP se sont engagés à ne pas mettre au point ni à acquérir d'armes nucléaires moyennant l'obligation pour les Puissances dotées d'armes nucléaires d'entamer des négociations de bonne foi pour réaliser le désarmement nucléaire. Tant que les Puissances nucléaires ne souscriront pas à cette obligation, le régime de non-prolifération sera en danger.

Pour ma délégation il est indispensable de revitaliser la Conférence du désarmement et d'ouvrir immédiatement des négociations, dans le cadre d'un comité spécial, pour conclure un traité interdisant la production et le stockage de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires. Un tel traité doit être non discriminatoire, pleinement et effectivement vérifiable. Nous réaffirmons le principe du multilatéralisme dans l'examen des questions de désarmement, à travers le renforcement du mécanisme

de désarmement multilatéral. C'est la seule façon de parvenir au désarmement général et complet.

Mon pays attache la plus haute importance à la création des zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde. Elles représentent une force pour la consolidation de la paix et la sécurité internationales. Malgré les efforts de la communauté internationale pour faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, Israël dispose toujours d'installations nucléaires et de centaines d'ogives nucléaires qui font peser une grave menace sur la paix et la sécurité, non seulement au Moyen-Orient mais également en Europe, en Asie de l'Ouest, et en Afrique. Cela constitue un défi absolu à la communauté internationale et un total mépris de sa volonté exprimée à maintes reprises au travers des résolutions et décisions adoptées par les Nations Unies et autres organisations régionales et internationales pertinentes. Plus que jamais, la communauté internationale, et notamment les États dotés d'armes nucléaires, doit assumer sa pleine responsabilité et faire pression sur Israël par tous les moyens dont elle dispose pour l'obliger à signer le TNP et à devenir partie aux autres traités pertinents ainsi qu'à se soumettre sans réserve au régime de garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il en sera ainsi si la communauté internationale souhaite sincèrement lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, notamment le terrorisme nucléaire.

Mon pays connaît encore de graves et nombreux problèmes liés aux mines terrestres, vestiges de précédentes guerres. Selon les estimations des Nations Unies, au moins 10 millions de mines ont été disséminées dans le territoire libyen depuis la Seconde guerre mondiale. Elles ont tué ou mutilé des milliers de nos citoyens innocents et entravé les projets dans de vastes régions parsemées de mines. C'est pourquoi les pays qui ont posé ces mines doivent assumer leur responsabilité et fournir immédiatement à la Libye toutes les cartes et autres informations concernant ces explosifs et dédommager les victimes et leurs familles pour le préjudice et les souffrances causés par ces mines. Mon pays doit également être dédommagé pour les conséquences durables du blocage des plans de développement dans de nombreuses régions minées avoisinantes.

Ma délégation renouvelle son appel pour transformer le bassin méditerranéen en une zone de paix, où tous ses peuples pourront vivre dans le respect mutuel et en harmonie. Il ne pourra en être ainsi que lorsque toutes les flottes étrangères auront été retirées, les bases militaires démantelées, la souveraineté de tous les États de la région respectée et lorsqu'on leur aura donné des garanties contre toute ingérence dans leurs affaires intérieures et contre toute menace ou imposition de sanctions.

Nous réaffirmons notre ferme condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, notamment le terrorisme d'État. Selon nous, l'élimination de ce phénomène exige une claire définition par les Nations Unies du terrorisme, en tenant compte de ses causes profondes, notamment l'occupation étrangère et ses pratiques négatives et haineuses contre les populations occupées, sans parler des injustices économiques et politiques. Nous devons faire une distinction entre les actes terroristes, d'une part, et le droit à l'autodétermination et à lutter contre l'occupation étrangère, d'autre part. La Libye a été l'un des premiers pays à appeler à une conférence internationale pour définir le terrorisme, en cerner les causes et rechercher les moyens pour le combattre efficacement. La Libye est signataire et partie à toutes les conventions internationales et régionales contre le terrorisme.

Enfin, ma délégation réaffirme sa volonté de coopérer pleinement avec les autres délégations pour faire du désarmement général et complet une réalité, afin d'instaurer un monde de paix et de stabilité.

**M. Vohidov** (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je puis vous assurer, ainsi que les autres membres du Bureau, du plein appui de notre la délégation dans vos efforts pour mener les activités de la Commission à des résultats fructueux.

Cette année, d'importantes initiatives ont été lancées aux niveaux régional et multilatéral pour appuyer le processus de non-prolifération et de désarmement, notamment en améliorant l'efficacité des mécanismes multilatéraux en vigueur. Malheureusement, la communauté internationale n'a pas été en mesure de saisir la chance qui lui était offerte de prendre des décisions concrètes à la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-

prolifération nucléaire en 2005, ni au récent sommet des Nations Unies. Nos espoirs mis dans la recherche de solutions pour réduire le rôle des armes nucléaires dans les relations internationales d'aujourd'hui ont été déçus. Alors que les États Membres condamnent unanimement la menace de la propagation de la des armes de destruction massive, ils ne sont pas d'accord dans leurs analyses sur l'importance de la lutte contre les facteurs et causes profondes qui permettent la montée en puissance de ce phénomène. Telle est la raison de la situation que nous constatons.

Toutefois, cela ne signifie pas que le processus de non-prolifération et de désarmement est dans une impasse. Des possibilités continuent de s'offrir aux États pour prendre des mesures immédiates et efficaces pour prévenir l'érosion du régime de maîtrise des armes nucléaires. Selon nous, les éléments suivants devraient être à la base de la recherche d'un compromis lorsque nous examinons la question du renforcement du processus de non-prolifération et de désarmement.

Premièrement, toutes les actions dans ce domaine doivent être menées sur un plan exclusivement multilatéral en tenant compte des vues de la majorité des États Membres. Des normes ou des règlements imposés unilatéralement ne peuvent qu'aggraver le désaccord au sein de la communauté internationale sur les questions de non-prolifération et de désarmement.

Deuxièmement, les conditions essentielles pour l'instauration de la paix et de la sécurité résident dans la mise en œuvre des engagements pris au titre des traités concernant la sécurité internationale et le renforcement des mécanismes internationaux ayant trait à la non-prolifération des armes de destruction massive. Selon nous, ces éléments pourraient servir de socle à de futurs pourparlers multilatéraux.

Troisièmement, le marché noir de plus en plus répandu dans le domaine de la technologie et des matières nucléaires est une source de préoccupation, tout comme l'accroissement des activités de groupes terroristes qui tentent d'acquérir des composants d'armes de destruction massive. À cet égard, nous préconisons le renforcement continu du régime établi au titre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité qui prévoit d'empêcher les acteurs non étatiques d'avoir accès aux armes de destruction massive. Nous nous joignons à l'appel lancé pour la rapide entrée en vigueur de la Convention

internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Quatrièmement, le rôle des États non nucléaires dans les relations internationales doit devenir plus important. De nouveaux efforts dans ce domaine doivent viser à l'établissement d'un système de garanties de sécurité, universel et sans condition, pour les États non dotés d'armes nucléaires. À cet égard, l'Ouzbékistan se félicite des résultats de la Première conférence des États parties et signataires des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires, tenue en avril, au Mexique.

Enfin, il convient d'accorder une attention particulière aux nouvelles idées et propositions visant au renforcement du processus de non-prolifération et de désarmement. À cet égard, l'Ouzbékistan appuie l'initiative de la Norvège et de six autres pays représentant différentes régions du monde de renforcer la sécurité collective contre les menaces nucléaires croissantes.

L'Ouzbékistan respecte fermement ses engagements souscrits au titre des traités internationaux sur la non-prolifération et le désarmement et préconise le renforcement du rôle des mécanismes multilatéraux des Nations Unies dans ce domaine. Notre politique étrangère est actuellement centrée sur l'élaboration d'un nouvel élément dans le domaine de la sécurité régionale, c'est-à-dire la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Les États de la région fondent leur concept sur trois actions principales : garantir la non-prolifération des armes nucléaires, trouver une solution aux problèmes de l'environnement liés aux activités nucléaires passées et protéger le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région contribuerait efficacement au renforcement du régime nucléaire de non-prolifération à l'échelle mondiale. Plus précisément, cette mesure aiderait à renforcer le TNP et à lutter contre le terrorisme nucléaire.

Nous nous félicitons de la contribution du Département des affaires de désarmement, du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à l'élaboration du texte d'un traité établissant une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Nous invitons de nouveau les pays dotés d'armes nucléaires

de tout mettre en œuvre pour adopter une position commune avec les États de la région sur cette question.

Pour terminer, j'exprime l'espoir que les travaux de la Première Commission diffèrent qualitativement des résultats de la Conférence d'examen du TNP et du Sommet mondial de 2005 à propos de la sécurité internationale, de la non-prolifération et du désarmement. Nous espérons également que les difficultés des États Membres à prendre des décisions lors des grandes conférences tenues cette année n'empêcheront pas la Première Commission de parvenir à un nouveau consensus sur les questions de sécurité internationale.

Ma délégation est prête à coopérer avec tous les autres membres pour la réussite de cette entreprise.

**M. Sealy** (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) membres des Nations Unies.

Monsieur le Président, nous voudrions vous exprimer notre plaisir de vous voir présider la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Nous vous assurons de la participation active et constructive du CARICOM aux débats de la Première Commission alors que nous abordons collectivement l'examen de questions extrêmement importantes dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale à cette soixantième session historique de l'Assemblée générale.

Nous voulons également remercier M. Abe, Secrétaire général adjoint des affaires de désarmement, pour sa déclaration d'ouverture des travaux de la Commission. Nous avons pris note des mesures qu'il a proposées et attendons avec intérêt de travailler avec les délégations dont la ligne de pensée rejoint la nôtre pour parvenir à la pleine réalisation des objectifs du désarmement et de la non-prolifération.

Les délégations des pays du CARICOM membres du Mouvement des pays non-alignés s'associent pleinement avec l'intervention de la délégation indonésienne au nom du Mouvement.

Il convient de rappeler qu'au sein du système des Nations Unies l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont compétence en matière de désarmement. L'Article 11, paragraphe 1, de la Charte des Nations Unies énonce que l'Assemblée générale peut étudier

« les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements, et faire, sur ces principes, des recommandations soit aux Membres de l'Organisation, soit au Conseil de sécurité, soit aux Membres de l'Organisation et au Conseil de sécurité ».

Et l'Article 26 stipule que

« le Conseil de sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements ».

On peut se demander dans quelle mesure, durant les 60 ans écoulés, l'Assemblée générale, organe le plus représentatif de la communauté internationale, s'est acquittée de son mandat au titre de la Charte dans le domaine désarmement et de la maîtrise des armements. Il est incontestable que certains progrès ont été réalisés au long de cette période. En 1959, par exemple, par sa résolution 1378 (XIV), l'Assemblée générale a approuvé l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Depuis, elle a demandé de nombreux rapports, tenu des sessions extraordinaires consacrées au désarmement et établi des mécanismes de délibération et de négociation en matière de désarmement.

L'Assemblée générale a également joué un rôle décisif en exhortant les États Membres de la communauté internationale à devenir parties aux différents traités multilatéraux, tels le Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace et sous l'eau, le Traité sur la prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques et à toxines, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel et les traités portant création des zones exemptes d'armes nucléaires. Tous ces instruments de désarmement multilatéralement agréés ont permis de protéger l'humanité contre la menace d'anéantissement qui résulterait d'une guerre nucléaire, d'une mort plus douloureuse, plus lente due aux effets des armes chimiques ou biologiques, et de la mutilation.

Mais il nous faut faire plus – en fait, beaucoup plus – si nous voulons préserver les générations présentes et futures des horreurs d'une guerre menée

avec des armes de destruction massive et de la menace du terrorisme radiologique et nucléaire. À cet égard, les délégations du CARICOM constatent que la Convention internationale sur la répression des actes de terrorisme nucléaire, récemment adoptée, comble une importante lacune dans l'ensemble du droit international visant à établir un régime pénal pour traiter de manière adéquate des actes de terrorisme.

Nous devons également faire davantage pour réactiver la direction mondiale en matière de désarmement et insuffler la volonté politique et la détermination nécessaires de manière à permettre à la Première Commission, à la Commission du désarmement, à la Conférence du désarmement, au TNP et à d'autres conférences d'examen, qui constituent l'ensemble de nos mécanismes essentiels de désarmement multilatéral, de remplir efficacement leurs mandats respectifs et, ainsi, de sortir de l'impasse actuelle.

À cet égard, les délégations du CARICOM sont déçues de l'incapacité de la Conférence d'examen du TNP, tenue en mai 2005, à déboucher sur des résultats tangibles et substantiels. De même, nous sommes déçus que le Sommet de haut niveau de 2005 n'ait pas évoqué l'importante question du désarmement et de la sécurité internationale dans son document final.

Nous avons suffisamment parlé dans ses murs consacrés. Tout ce qui devait être dit a été dit. Nous devrions maintenant en arriver au stade de la mise en œuvre des résolutions adoptées sur la recommandation de la Première Commission. Nous continuons de vivre dans un monde plein d'inquiétudes et avons encore à bâtir un monde à l'abri de la peur. Dans un article publié dans le numéro 1, 2004, du *Forum du désarmement* de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Secrétaire général écrit :

« Il est plus que jamais nécessaire de progresser dans le domaine du désarmement. En effet, étant donné la conjonction des menaces anciennes et nouvelles auxquelles nous faisons face, le monde ne pourra supporter sereinement un autre demi-siècle sans des progrès importants en matière de désarmement. »

C'est pourquoi les délégations du CARICOM estiment que des mesures urgentes doivent être prises pour débarrasser le monde des dizaines de milliers d'armes nucléaires qui existent actuellement. Il s'agit

là de la responsabilité et du devoir des cinq États dotés d'armes nucléaires déclarés découlant de l'obligation juridique établie clairement à l'article VI du Traité sur la non-prolifération nucléaire.

Selon le CARICOM il convient de parvenir à une adhésion universelle au TNP, à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de mettre en œuvre ces instruments pour nous protéger du danger d'un holocauste nucléaire, chimique ou biologique, à dessein ou accidentel, et de mettre un terme à l'amélioration qualitative des armes de destruction massive. Il convient également de réduire de façon drastique les dépenses consacrées annuellement aux armements. En 2004, ces dépenses ont été évaluées au montant astronomique de 1.000 millions de dollars alors que des millions d'êtres humains luttent pour survivre dans la plus grande pauvreté, avec moins d'un dollar par jour.

Il faut mettre fin au transport maritime de déchets radioactifs, notamment le long des côtes de la mer des Caraïbes, car cette pratique représente une menace accrue étant donné la vulnérabilité de ces zones inhérente aux chocs exogènes. De plus, une responsabilité effective et un régime de compensation doivent être établis.

Enfin, selon les délégations du CARICOM, il faut mettre un terme au commerce illicite des armes légères qui causent tant de morts et de destructions dans de nombreux conflits du monde et qui, dans certaines de nos sociétés, alimentent les crimes et l'insécurité des personnes.

C'est pourquoi, les délégations du CARICOM auraient préféré que l'on adopte un instrument juridiquement contraignant sur le marquage et le traçage des armes légères, qui aurait servi de base juridique équitable pour établir une coopération entre les autorités chargées d'appliquer la loi et d'autres responsables afin de détecter le point de détournement de ces armes du commerce licite vers le commerce illicite.

Tous ces objectifs peuvent et doivent être atteints au moyen d'un mécanisme de désarmement multilatéral des Nations Unies profondément révisé, revitalisé et renforcé, qui permette à chaque organe de jouer pleinement son rôle et de ne pas être entravé en s'acquittant de ses lourdes responsabilités par les

intérêts nationaux étroits de quelques-uns. Nous devons rechercher le consensus, mais le consensus ne peut être une excuse pour l'inaction. Nous avons besoin de nouvelles idées, de plans et de projets précis, de propositions ouvertes sur l'avenir ainsi que de la souplesse nécessaire pour négocier des compromis.

Le CARICOM est prêt à œuvre avec d'autres États et les institutions pertinentes des Nations Unies pour trouver des réponses à toutes ces questions. À cet égard, les délégations du CARICOM saluent les efforts du Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, et souhaitent une coopération et une assistance accrues dans les domaines du désarmement et du développement dans les Caraïbes.

En ce soixantième anniversaire de la fondation des Nations Unies, consacrons-nous à la mise en œuvre du mandat confié par la Charte à l'Assemblée générale en matière de désarmement et de maîtrise des armements afin que nous puissions vivre dans un monde plus pacifique, plus stable et plus sûr et le léguer aux générations futures. Efforçons-nous dès à présent de donner une nouvelle direction et un nouveau sens à nos travaux en utilisant au mieux le Groupe de travail à composition non limitée chargé de préparer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et en dotant le processus d'un ordre du jour plus vigoureux et plus dynamique qui s'efforce de trouver un nouveau terrain d'entente sur les problèmes de désarmement, de vérification du processus de désarmement, de maîtrise des armements, de non-prolifération et sur d'autres questions liées à la sécurité internationale.

**M. Yushkevich** (Biélorus) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, au nom de la République du Biélorus je vous adresse mes félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez compter sur notre appui et notre coopération dans l'accomplissement de votre tâche.

Cette année, la solidité du système de sécurité internationale – mis en place en même temps que les Nations Unies – a continué d'être mise à l'épreuve, et la liste des arguments plaidant en faveur de sa réforme s'est allongée. Des phénomènes que, tout récemment encore, nous appelions prudemment, en langage diplomatique, des « tendances négatives naissantes » sont devenus des réalités reconnues, telles les divergences croissantes à l'égard du Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires (TNP). La Conférence d'examen du TNP de 2005 a démontré, une fois encore, l'absence d'unité de vues et d'approches dans l'examen des problèmes liés à la non-prolifération nucléaire.

Le Bélarus a manifesté son désir de renforcer le régime international de non-prolifération nucléaire et de désarmement, d'étendre le rôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de consolider la confiance mutuelle. À la veille de la soixantième session de l'Assemblée générale, le Président du Bélarus a pris la décision de signer le Protocole additionnel à l'Accord de garanties intégrales de l'AIEA, conformément aux dispositions du TNP. Conscient du grave danger de voir des terroristes utiliser des technologies nucléaires et de la nécessité pour la communauté internationale d'entreprendre d'urgence une action collective pour lutter contre le terrorisme internationale, le Bélarus a signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Malheureusement, la liste de ce qui reste encore à faire pour éliminer la menace nucléaire est loin d'être close. L'interdiction de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires continue à faire partie de notre ordre du jour. La Conférence du désarmement doit entamer des négociations sur cette question le plus rapidement possible.

J'espère que la récente Conférence de facilitation pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires donnera un nouvel élan politique au processus de ratification de ce traité. Résoudre efficacement les problèmes liés à l'existence des armes de destruction massive et à la possibilité de voir apparaître de nouveaux types de ces armes est, selon nous, l'une des tâches essentielles des Nations Unies et de la Première Commission. De la mise au point d'armes de destruction massive à la prise de conscience des dangers qu'elles représentent et à la création de mécanismes de contrôle efficaces et universels, la route est longue et difficile. Le prix à payer tout au long de cette route est extrêmement élevé – de nombreuses pertes en vies humaines, des ressources économiques détournées du développement et des années de pression internationale – pour améliorer la situation et maîtriser les armes de destruction massive et les éliminer. À cet égard, le Bélarus soumettra à l'examen de la Première

Commission un projet de résolution intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive ». Nous souhaitons l'appui le plus large et demandons aux délégations intéressées de se porter coauteurs de ce texte.

Des foyers de tension existent dans de nombreuses régions du monde et certains continuent de se propager. Dans de telles situations il n'est pas rare que la force prime le droit. Les armes classiques et les mines continuent à faire de nouvelles victimes. La solution de ces problèmes passe par une approche multilatérale et des efforts conjoints de la part de la communauté internationale tout entière. Notre pays accorde une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et se félicite de l'adoption, en juin 2005, du projet d'instrument politique sur le traçage et le marquage des armes légères. Ce document illustre la diversité des approches et des capacités financières et technique des États pour mettre en œuvre les dispositions de cet instrument.

Comme par le passé, le Bélarus préconise l'universalisation de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous nous respectons strictement nos obligations au titre de cette convention. À cet égard, nous tenons à remercier les États et organisations qui nous ont aidés à résoudre les problèmes liés à la destruction de nos stocks de mines antipersonnel.

Aujourd'hui, compte tenu des critiques qui se multiplient à l'encontre des Nations Unies, organisation qui symbolise l'approche multilatérale et mondiale requise pour résoudre les questions liées à la paix et à la sécurité, de nombreux États se tournent vers des alliances et organisations régionales, sous-régionales et politiques pour garantir leur sécurité. Selon nous, l'approche régionale à la sécurité est importante et nécessaire. Cette année, alors qu'il présidait le Forum pour la Coopération en matière de sécurité dans le cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), notre pays a eu l'occasion de faire part de ses vues sur la façon de résoudre les problèmes de sécurité internationale.

De même, la sécurité régionale s'appuie sur un instrument important, l'Organisation du traité pour la sécurité collective, qui a le statut d'observateur auprès



de l'Assemblée générale. L'année dernière, l'Organisation du Traité pour la sécurité collective a mené une opération conjointe contre les stupéfiants et une action coordonnée pour la reconstruction après le conflit en Afghanistan. Elle unifie actuellement sa capacité de maintien de la paix.

L'une des priorités de la politique étrangère du Bélarus consiste à mettre au point des mesures de confiance aux niveaux régional et bilatéral et à coopérer activement avec les États voisins en vue d'établir une ceinture de bon voisinage et de sécurité. En même temps, nous sommes conscients que la force des armes de destruction massive, la présence de systèmes d'armes classiques perfectionnés et l'accès quasi universel aux armements, notamment aux mines antipersonnel, signifient que l'approche régionale est importante mais qu'elle doit, avant tout, être perçue comme un élément de l'approche mondiale. À nos yeux, c'est précisément ce genre d'approche mondiale qui est à la déclaration ministérielle sur le désarmement publiée par sept pays (A/60/415, annexe). Nous regrettons que les dispositions de cette déclaration n'aient pas obtenu la reconnaissance universelle au sein des Nations Unies.

Il est évident, pour tous, que la Première Commission reste une instance efficace des Nations Unies dans le domaine de la sécurité internationale, du désarmement et de la non-prolifération. Son ordre du jour est rempli et elle est capable de prendre des décisions concrètes dans l'intérêt de la communauté internationale.

Pour terminer, je souhaite à tous les membres de la Commission une session fructueuse et constructive.

**M. Dauth** (Australie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation australienne vous félicite pour l'élection à la présidence de la Première Commission. C'est pour vous une arme à double tranchant. Mais j'aime bien voir mes amis assumer de hautes fonctions. C'est pourquoi je suis ravi d'avoir un ami tel que vous à ce poste. Je puis vous assurer que nous attendons avec impatience de travailler étroitement avec vous dans les prochaines semaines.

Je m'en voudrais de ne pas commencer par exprimer nos vives condoléances au Gouvernement et au peuple indonésiens – comme nous l'avons fait en de nombreux autres lieux – à la suite des récents attentats terroristes commis à Bali, qui ont également coûté la vie à plusieurs de nos concitoyens. Ces tragiques

événements sont un rappel de la menace constante que le terrorisme représente pour tous.

Il y a un an, nous attendions avec espoir deux grandes occasions – la Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération (TNP) et le sommet des Nations Unies qui vient de se tenir. Nous pensons qu'ils pourraient rendre notre monde plus sûr grâce à des mesures concrètes dans les domaines de la non-prolifération et du désarmement. Aujourd'hui, nous devons cependant reconnaître que la communauté internationale a gaspillé ces deux occasions. L'échec relatif à la consolidation de l'action contre la prolifération des armes de destruction massive nous préoccupe grandement car nous connaissons le désir des terroristes d'acquiescer et d'utiliser de telles armes. Nous devons être tout à fait clairs : les processus multilatéraux ne peuvent pas gâcher des occasions dans ce domaine et continuer à être un moyen viable pour traiter des menaces actuelles à la sécurité. Les enjeux sont trop élevés pour que l'on adopte des positions politiques dans le but de marquer des points.

L'Australie appuie des méthodes multilatérales vigoureuses en matière de non-prolifération, de maîtrise des armements et de désarmement. Nous avons toujours agi ainsi et continuerons dans cette voie. Des traités telles que le TNP, et des mesures telles que la résolution 1540 (2005) du Conseil de sécurité, sont fondamentaux en ce qui concerne les normes de la non-prolifération des armes nucléaires et du désarmement. Au récent sommet, l'Australie a pris part à l'initiative norvégienne de promouvoir un résultat positif sur la non-prolifération et le désarmement. Néanmoins, les déceptions de cette année ont souligné l'importance de mesures pragmatiques pour compléter des efforts multilatéraux plus larges. C'est pourquoi l'Australie, avec plus de 60 autres pays, participe pleinement à l'Initiative de sécurité contre la prolifération pour stopper et empêcher les cargaisons illicites d'armes de destruction massive. Et, en tant que Président du Groupe australien – aujourd'hui dans sa vingtième année – nous oeuvrons pour assurer un contrôle efficace des agents chimiques et biologiques afin de prévenir leur détournement.

La Commission a la possibilité de suivre l'exemple de ces initiatives concrètes. En effet, l'adoption par consensus, l'année dernière, de la résolution 59/90 sur la prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, a

démontré que notre Commission était en mesure de réagir aux préoccupations contemporaines de sécurité. Nous présenterons à nouveau cette année un projet de résolution sur ces systèmes portatifs.

Alors que la Commission met en œuvre les réformes adoptées l'année dernière, nous devrions centrer notre attention sur les actions concrètes à entreprendre pour renforcer la sécurité internationale. L'Australie a depuis longtemps préconisé des mesures tels le Protocole additionnel type, un traité interdisant la production de matières fissiles et le Code de conduite de La Haye pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massives et de leurs vecteurs. Le mois dernier à New York, en tant que Président de la Conférence du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (art. XIV, Conf.) nous avons soutenu l'entrée en vigueur de cet instrument. C'est pourquoi nous appuyons les initiatives internationales – notamment l'adoption d'un instrument pour le marquage et le traçage – et oeuvrons pour l'établissement d'un traité sur le commerce des armes pour freiner la prolifération incontrôlée des armes légères. Je suis heureux de constater que de nombreuses autres délégations se sont également exprimées dans ce sens.

Monsieur le Président, la délégation australienne entend travailler de façon constructive avec vous et avec les autres délégations pour étudier ces questions et d'autres au cours du débat thématique. Nous espérons qu'ainsi nous pourrions aider la Commission à devenir un instrument plus efficace pour promouvoir des mesures concrètes et aptes à lutter contre les menaces naissantes et existantes qui pèsent sur la sécurité internationales.

**M<sup>me</sup> Fernando** (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer les sincères félicitations de ma délégation pour votre élection à la présidence de la Commission, vous qui êtes un distingué représentant de l'Asie. Je puis vous assurer de notre plein appui alors que vous poursuivez le travail de vos prédécesseurs pour redonner vigueur à la Première Commission grâce à un débat interactif dont le but est de parvenir à des résultats plus productifs. J'adresse également mes félicitations aux autres membres du Bureau. De même je ne manquerai pas de féliciter les fonctionnaires du Secrétariat, M. Nobuyasu Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et ses équipes, tant à New York qu'à Genève pour leur dévouement inlassable à la

cause du désarmement multilatéral, malgré une situation financière précaire.

En ce soixantième anniversaire de la création des Nations Unies, il est naturel de rappeler la situation bien sombre de la sécurité internationale dans laquelle les Nations Unies ont vu le jour : la dévastatrice guerre mondiale qui a été déclenchée en Europe et s'est terminée en Asie avec les mêmes résultats terrifiants. La Charte des Nations Unies a été élaborée et adoptée avant les bombardements de Hiroshima et de Nagasaki. Néanmoins, la toute première résolution adoptée à l'unanimité, le 24 janvier 1946 – résolution 1 (I) – appelait à l'élimination de toutes les armes atomiques et à toutes les autres armes capables de destruction massive.

Aujourd'hui, 60 ans après, nous devons nous demander pourquoi ce premier consensus sur le désarmement nucléaire et la maîtrise des armements se trouve dans un état si critique qu'aucun accord n'a été possible, ne serait-ce que sur l'inclusion de quelques paragraphes dans le document final (résolution 60/1) du sommet de haut niveau, tenu en septembre dernier. Le Secrétaire général Kofi Annan, a eu raison de nous rappeler que notre plus grand défi et notre plus grand échec sont dus à notre incapacité à trouver un accord sur la prolifération et le désarmement nucléaires.

Nous partageons la consternation manifestée par de nombreux représentants du fait de l'impossibilité de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération (TNP) de mai 2005 à adopter des mesures concrètes en direction de l'élimination de toutes les armes nucléaires. Depuis trop longtemps les institutions multilatérales de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement sont dans l'impasse, incapables de se mettre d'accord sur un programme de travail. C'est pourquoi il est de la responsabilité de la Première Commission de promouvoir un dialogue et un engagement constructif pour jeter un pont vers le retour aux négociations multilatérales pour la grande cause du désarmement.

Le terrorisme mondial demeure l'une des préoccupations majeures des Chefs d'État ou de Gouvernement qui se sont exprimé au sommet de haut niveau en septembre dernier. Mon pays connaît une situation particulière étant donné qu'il doit faire face à un groupe de rebelles alors qu'il est engagé dans un processus de paix. Notre Présidente, Chandrika Kumaratunga, a demandé aux Nations Unies de

promouvoir la création de mécanismes destinés à soutenir les États qui ont choisi la voie de la démocratie et du processus pacifique et à sanctionner les groupes terroristes qui veulent les fragiliser. Elle a rappelé à la communauté internationale qu'un échec dans ce domaine ne ferait qu'éroder la crédibilité des efforts pour instaurer la paix et saper des années de travail pour établir un code juridique international et d'autres mesures contre le terrorisme.

C'est pourquoi Sri Lanka a salué l'adoption de la résolution 1540 (2004) portant sur les armes de destruction massive et les acteurs non étatiques. Nous avons présenté notre premier rapport national en mai dernier et continuerons d'œuvrer étroitement avec le Comité établi pour suivre la mise en œuvre de cette importante résolution. En outre, nous mettrons bientôt en place une législation nationale complète pour donner effet à la Convention sur les armes chimiques, à laquelle Sri Lanka est partie.

Seules deux questions liées au désarmement – celles des mines et des armes légères – figurent dans le document final de la Réunion plénière de haut niveau tenue en septembre, et ce grâce à l'existence du consensus humanitaire.

Depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu, en février 2002, le Gouvernement sri lankais s'est lancé dans un programme d'action complet contre les mines avec l'objectif plus large de faire de Sri Lanka, vers 2006, un pays exempt de mines. Un premier pas a été fait l'année dernière lorsque mon pays a adhéré à la Convention sur certaines armes classiques, notamment à ses Protocoles II, III et IV tels qu'amendés. Un autre pas a été fait en juin dernier lorsque Sri Lanka a présenté un rapport, sur une base volontaire, au titre de l'article 7 de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres. Ce sont là des premières mais importantes mesures adoptées en vue de parvenir à l'objectif final d'adhérer à la Convention d'Ottawa, à laquelle Sri Lanka a donné un accord de principe.

Si les armes de destruction massive et leur prolifération continuent de menacer l'humanité, les armes légères constituent, elles aussi, une grande menace pour les populations vivant dans des zones de conflit ou de guerre. C'est pourquoi nous nous félicitons des importants progrès accomplis cette année sur l'élaboration d'un instrument destiné au marquage et au traçage des armes légères, en vue de la Conférence d'examen prévue en 2006. Nous affirmons

depuis longtemps que la fourniture d'armes légères devrait se limiter exclusivement aux Gouvernements ou aux entités dûment autorisées et reconnues sur le plan international pour empêcher le transfert illicite de ces armes à des terroristes ou à des acteurs non étatiques.

Sri Lanka s'investit activement dans la mise en œuvre, au niveau national, du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères depuis son adoption en 2001. Une Commission nationale a été établie et, en tant que première mesure, une étude sera menée cette année dans le but de contribuer à l'élaboration d'un Plan d'action national complet destiné à traiter de tous les aspects de la question de la prolifération des armes légères illicites dans le pays.

Sri Lanka a également présenté deux rapports lors des deux dernières réunions biennales des États sur la mise en œuvre du Programme d'action, en 2003 et 2005. À cet égard, ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Département des affaires de désarmement et au Département des affaires économiques et sociales pour leur assistance. Avant la fin de cette année Sri Lanka accueillera, en coopération avec le Gouvernement du Royaume Uni, une réunion internationale sur la question du transfert des armes légères.

À la Conférence du désarmement, cette année, les États ont continué de manifester leur attachement – et aux niveaux les plus hauts – au rôle de la Conférence, seul organe multinational de négociation en matière de désarmement. Les délégations présentes à la Conférence ont continué à œuvrer assidûment pour trouver une solution qui leur permettrait de reprendre le travail de fond et, dans leur grande majorité, elles ont, une fois de plus, exprimé leur appui à un programme de travail complet et équilibré fondé sur l'ordre du jour.

Cette année, nous avons constaté avec satisfaction qu'un nombre croissant de délégations ont souhaité le rétablissement, dans le cadre de la Commission du désarmement, d'un comité spécial chargé d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Je rappellerai que, ces dernières années, ma délégation, avec celle de l'Égypte, a soumis à l'examen de la Première Commission un projet de résolution portant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et appelant à la reprise rapide des

négociations en suspens et à l'établissement de mesures de confiance concernant la sécurité de l'espace. L'appui toujours plus grand à notre projet de résolution au fil des ans est un signe encourageant. Les récentes initiatives prises par les Gouvernements canadien, russe et chinois d'étudier plus avant les questions de la sécurité dans l'espace, laissées de côté par la Conférence du désarmement à Genève, ont permis de procéder à un examen approfondi du régime juridique international pour protéger le caractère sacré de l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité.

Pour nous conformer à la recommandation de limiter le temps de parole, nous avons axé, cette fois-ci, notre intervention sur quelques points des plus importants. Cependant, nous attendons avec intérêt de participer activement aux séances interactives consacrées à des questions précises de notre ordre du jour.

**M<sup>me</sup> Asmady** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je me joins aux orateurs qui m'ont précédée pour vous présenter nos félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Au cours de l'année écoulée nos initiatives pour traiter efficacement des questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la sécurité internationale se sont heurtées à de graves difficultés. Des intérêts égoïstes et un unilatéralisme exacerbé ont affaibli les instances multilatérales créées spécialement pour étudier ces questions.

Ma délégation est, elle aussi, profondément déçue de l'incapacité de la Conférence de 2005 des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), tenue en mai dernier, à adopter la moindre recommandation de fond manifestant un engagement réel à l'égard des trois piliers du Traité – non-prolifération, désarmement nucléaire et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Il ne nous a pas échappé que, pour la première fois dans l'histoire du TNP, la Conférence d'examen s'est trouvée, dès le début, embourbée dans des querelles à propos de l'ordre du jour et du programme de travail au sein de ses Grandes Commissions.

Ce constat profondément perturbant a été encore aggravé par l'absence de toute référence à la non-prolifération et au désarmement dans le document

historique adopté à la Réunion plénière de haut niveau tenue le mois dernier. Ma délégation approuve le propos du Secrétaire général qui a qualifié cette omission d'inexcusable et partage ses vues selon lesquelles les armes de destruction massive font peser une grave menace sur nous tous.

Il convient de noter qu'au récent sommet des Nations Unies, les États dotés d'armes nucléaires, tout comme ils l'ont fait à la Conférence d'examen du TNP, ont refusé d'inclure, dans le document final du sommet, toute référence aux obligations de désarmement au titre du TNP. Cette attitude a permis à d'autres États d'introduire dans les négociations sur ce document leurs propres amendements et objections.

Selon ma délégation – et, comme je le pense, selon de nombreux États Membres – cette situation rendra plus aléatoire la sortie de l'impasse actuelle dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Qui plus est, il sera plus difficile de persuader d'autres États d'abandonner leurs options nucléaires tant que les États dotés d'armes nucléaires seront déterminés à conserver ces armes, voire à les perfectionner.

Il nous faut ajouter à cette liste de faits qui inclinent au pessimisme, notre préoccupation face à l'impasse où se trouvent la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement ainsi qu'aux divisions au sein de la Première Commission, cette situation étant due avant tout au manque de volonté politique, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires.

Pris ensemble, ces développements ont engendré une grave crise dans le domaine de la diplomatie multilatérale sur le désarmement. Il y a quelque temps, le Secrétaire général nous mettait en garde contre le blocage du mécanisme diplomatique de désarmement et soulignait la nécessité d'entreprendre, sous l'égide d'instances multilatérales, une action en vue d'aplanir les différends existants à propos de questions essentielles portant sur l'ordre du jour du désarmement. C'est pourquoi nous devrions poursuivre nos efforts pour obtenir le soutien le plus large et parvenir à un nouveau consensus sur ces questions essentielles.

Dans le cadre du processus visant à faire face aux défis posés à l'insécurité et à l'instabilité, l'Indonésie a entrepris de mettre sur pied une coopération à travers l'océan Indien. Le Sommet Asie-Afrique, tenu à

Jakarta en avril dernier, a officialisé différentes voies qui existaient pour cette coopération. Sa Déclaration sur le partenariat stratégique est pragmatique, tournée vers l'avenir et constitue une passerelle entre les deux continents. L'engagement pris par ce partenariat en faveur du multilatéralisme et du rôle central des Nations Unies dans les affaires mondiales est d'une grande portée. Il met en relief l'importance du dialogue entre les nations pour traiter de questions suscitant l'inquiétude commune, tels les conflits armés, le crime transnational, le terrorisme et les armes de destruction massive.

De même, l'Indonésie s'est associée à la déclaration ministérielle des sept nations, suggérée par la Norvège (A/60/415, annexe). Cette initiative qui intègre plusieurs régions et représente différentes vues vise, à l'évidence, à rechercher un moyen pragmatique de sortir de l'impasse actuelle où se trouvent les efforts mondiaux de non-prolifération et de désarmement.

À cet égard, le problème du non-respect des traités mondiaux sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération est le plus grave. Le non-respect des obligations au titre du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) et l'incapacité de États dotés d'armes nucléaires à prendre des mesures concrètes, vérifiables et irréversibles pour éliminer leurs arsenaux ont conduit à une crise de confiance à l'égard du régime du TNP.

La crise qui entoure le TNP a des incidences profondes sur le sort réservé au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Bien qu'il se rapproche de l'universalité, avec 176 signatures et 125 ratifications, le Traité continue de s'affaiblir en raison du refus de certains États dotés d'armes nucléaires d'adhérer à cet instrument. Cette constatation est incompatible avec le succès de la Quatrième Conférence de facilitation pour l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, tenue le mois dernier.

Des négociations sans conditions sur un traité vérifiable interdisant la production de matières fissiles, et portant notamment sur les stocks existants et la production future de matières à double usage – civil ou militaire – sont des plus utiles. Il est urgent de protéger de façon plus stricte les matières fissiles, d'où la nécessité de conclure ces négociations sans retard.

Comme nul ne l'ignore, le monde actuel est mis en danger par la menace résultant de l'existence

continue et de l'accroissement permanent des arsenaux nucléaires. La seule réponse crédible à cette menace est l'abolition totale de ces arsenaux. À cet égard, les assurances de sécurité contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires, dans le cadre d'une convention internationale juridiquement contraignante et non discriminatoire, sont devenues impératives.

En ce qui concerne l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), nous devrions nous attacher à raffermir son rôle en aidant les pays en développement à accéder sans obstacle à la technologie nucléaire à des fins pacifiques. En même temps, nous devrions nous garantir contre le détournement de matières nucléaires et prendre en compte la préoccupation grandissante suscitée par la prolifération des matières nucléaires et la fourniture d'aide et de technologie par des sources clandestines ainsi que la crainte répandue d'un terrorisme nucléaire possible et d'une éventuelle baisse du seuil nucléaire. Pour faire face à ces réalités contraignantes, nous demandons à tous les États de raffermir le système de garanties intégrales de l'AIEA et d'assurer une plus grande adhésion à ses Protocoles additionnels.

Pour ce qui est des zones exemptes d'armes nucléaires, en tant qu'État partie au Traité de Bangkok nous continuerons à rechercher l'adhésion à ses Protocoles auprès des États dotés d'armes nucléaires, dont la coopération et l'appui à ces zones sont les conditions préalables essentielles pour garantir son efficacité. Nous gardons l'espoir que les questions en suspens seront réglées rapidement de manière à renforcer la sécurité régionale, à empêcher la prolifération et à promouvoir la cause du désarmement nucléaire.

Partageant les aspirations et objectifs communs, l'hémisphère sud dans son entier est devenu une vaste zone exempte d'armes nucléaires, avec plus de 100 États regroupés – par le biais de traités régionaux et de leurs protocoles – pour interdire les armes nucléaires dans leurs régions. À cet égard, ma délégation constate avec satisfaction les progrès significatifs réalisés par les cinq États d'Asie centrale en direction de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires. Nous souhaitons que les initiatives en cours continuent d'être appuyées par les États intéressés et conduisent au renforcement de la paix et de la sécurité aux niveaux régional et mondial. Nous prions également toutes les parties directement intéressés d'envisager sérieusement de prendre les mesures concrètes et urgentes requises

pour l'application de la proposition d'établir une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

Au sujet de la République populaire démocratique de Corée, nous avons accueilli favorablement la déclaration de principe signée le mois dernier lors des entretiens des six parties, qui pourrait mener à une solution diplomatique et pacifique si, entre autres, cet État rejoignait le TNP et acceptaient d'ouvrir de nouveau ses portes aux inspecteurs de l'AIEA. Mon Gouvernement a toujours estimé que la recherche d'un règlement pacifique à ce problème complexe par le dialogue est un préalable essentiel pour assurer la paix et la stabilité en Asie du Nord-Est et l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la Péninsule coréenne.

Pendant plusieurs années, une majorité écrasante États membres se sont exprimés, pour des raisons légitimes, en faveur de la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le seul document de consensus dont nous disposons est le Document final (résolution S-10/2) adoptée à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978. Depuis lors, de nombreuses conférences internationales sur des questions de préoccupation et d'intérêt mondial se sont tenues et ont débouché sur des décisions qui ont ouvert la voie à des solutions multilatérales. Le désarmement doit encore trouver sa place dans ce processus en cours.

De l'avis de ma délégation, la convocation d'une quatrième session de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est le seul moyen viable pour trouver une solution à notre situation collective difficile. Cette initiative offrirait une occasion inestimable pour des négociations multilatérales sur la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération. Elle favoriserait non seulement la promotion de l'ordre du jour en matière de désarmement mais également l'examen approfondi du mécanisme multilatéral de désarmement.

Quant à la question des armes légères, nous nous félicitons de l'adoption d'un projet d'instrument international pour réglementer le marquage et le traçage des armes légères. C'est là un résultat positif dans le cadre de nos efforts pour l'application du Programme des États Unies sur les armes légères. À la deuxième Réunion biennale des États chargés

d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action, tenue en juillet dernier, les États Membres ont fait, à l'évidence, d'importants progrès aux niveaux national, régional et mondial en traitant du fléau de ce commerce illicite et en reconnaissant la nécessité de nouvelles mesures pour respecter les engagements pris au titre du Programme d'action. Nous attendons avec intérêt la réunion de la Première conférence d'examen du Programme d'action, prévue l'année prochaine, pour examiner et suivre un certain nombre de questions pertinentes, notamment les moyens de renforcer la coopération internationale.

Enfin, comme chacun le reconnaît aujourd'hui, la Première Commission devrait, conformément aux dispositions de la résolution 59/95, mener à bien une rationalisation de ses méthodes de travail pour faciliter son action dans les domaines du désarmement et de la sécurité. Nous pensons, comme beaucoup d'autres, que la Commission doit revoir ses procédures et être mieux structurée pour examiner ces questions de façon plus constructive et exhaustive. Néanmoins, une telle approche devrait inclure non seulement les aspects procéduraux mais également les questions de fond dans le cadre de la Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette méthode garantirait une solution globale et durable aux questions de désarmement et de sécurité sous d'égide d'institutions multilatérales.

**M. Masood** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous félicite pour votre élection à la présidence de la Première Commission en ce soixantième anniversaire de l'Assemblée générale. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur Alfonso De Alba pour la manière efficace dont il a conduit les travaux de la Commission lors de la cinquante-neuvième session.

Nous nous associons à l'intervention du représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non-alignés.

Je centrerai mon intervention sur trois thèmes transversaux : le climat de sécurité mondiale, la sécurité régionale et les problèmes institutionnels.

L'architecture mondiale de la sécurité est en évolution permanente. De grandes différences de perspectives, d'approches et de modalités existent entre les États Membres à l'égard du désarmement et de la non-prolifération.

Nous ne pouvons fermer les yeux sur le fait que les négociations sur ces questions ont échoué au sommet mondial de 2005. La preuve en est que le document final les a passées sous silence (résolution 60/1). Le consensus en matière de désarmement et de non-prolifération s'est érodé, et le mécanisme multilatéral de désarmement s'est gravement affaibli. Cette situation ouvre la voie à des méthodes unilatérales ou discriminatoires et coercitives.

L'incapacité du sommet à parvenir à un accord sur le désarmement et la non-prolifération révèle de profondes divergences de vues entre les États Membres et compromet la paix et la stabilité, notamment dans les régions de tension. C'est dans ce contexte que le Président Pervez Musharraf, dans son intervention à l'Assemblée générale, le 14 septembre, a déclaré que : « nous devons élaborer un nouveau consensus pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération » (A/60/PV.4, p. 20). Cela peut être favorisé au moyen de consultations et d'accords entre tous les États Membres, et non pas simplement entre quelques Membres triés sur le volet, même si leurs intentions sont bonnes.

Dans l'élaboration d'un tel consensus, il nous faut partir du principe fondamental de la Charte, à savoir que la sécurité est un droit pour tout État. La Déclaration de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2, partie II) a adopté le principe d'une sécurité égale pour tous les États. Dans notre monde interdépendant, cette sécurité ne peut être promue que collectivement, c'est-à-dire multilatéralement, et non par des moyens nationaux ou à l'intérieur de groupes restreints, aussi puissants soient-ils.

Pour promouvoir un désarmement et une non-prolifération véritables nous devons examiner les raisons qui conduisent les États à acquérir des armes de destruction massive. Ces raisons englobent la perception de menaces venant de forces supérieures classiques ou non classiques, l'existence de différends et de conflits avec des États plus puissants et la discrimination dans l'application des normes et lois internationales.

Bien entendu, la prolifération des armes de destructions est dangereuse. Elle peut accentuer la menace de recours à ces armes. Mais la prolifération ne peut être endiguée que si cet endiguement est accompagné d'un effort parallèle pour réaliser le

désarmement des armes de destruction massive. La détention discriminatoire et non équilibrée d'armes de destruction massive n'est pas le meilleur moyen de parvenir à la non-prolifération ou à la stabilité régionale ou mondiale. Pas plus que les contraintes technologiques ne sont une réponse durable tant que les raisons de la prolifération subsistent.

Nous devons, bien sûr, nous pencher sur la nouvelle menace émanant du fait que des terroristes pourraient acquérir des armes de destruction massive. Cet exercice ne peut être positif qu'au moyen de mesures collectives et coopératives, non pas au moyen de la coercition et de la discrimination.

Un nouveau consensus en matière de sécurité devrait prendre en compte la nécessité de relever les défis mondiaux à la sécurité régionale et internationale, qu'ils existent déjà ou qu'ils soient naissants. Cet objectif peut être atteint par le biais de la Conférence du désarmement ou celui d'une session extraordinaire de la Commission du désarmement.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires prennent des mesures crédibles, selon un calendrier raisonnable, pour revitaliser les négociations en matière de désarmement et de non-prolifération et rétablir un véritable équilibre entre les deux questions.

Bien qu'il souscrive aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Pakistan est un État doté d'armes nucléaires. Le Pakistan est prêt à continuer d'agir conformément aux obligations prises par les États dotés d'armes nucléaires au titre des articles I, II et III du TNP. Mais on ne peut s'attendre à ce qu'il adhère au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

Le Directeur général de l'AIEA, Mohamed El Baradei, a demandé que trois États dotés d'armes nucléaires non partie au TNP participent aux futurs entretiens sur le désarmement et la non-prolifération. Il convient de tenir compte de cette demande. L'universalité est un noble objectif, mais elle doit respecter les réalités de l'heure.

Le Pakistan appuie les négociations sur un traité interdisant les matières fissiles conformément au mandat de Shannon et à la proposition des représentants de l'Algérie, de la Belgique, du Chili, de la Colombie et de la Suède – proposition des cinq ambassadeurs – d'établir un traité multilatéral

universel, non discriminatoire et internationalement et effectivement vérifiable.

Selon nous, il n'existe aucune perspective réaliste pour un moratoire sur la production de matières fissiles. En toute hypothèse, un moratoire non vérifiable ne pourrait ni accroître la confiance ni faire avancer l'objectif d'un traité global vérifiable sur les matières fissiles. Le Pakistan mettra fin à la production de matières fissiles conformément aux exigences de sa position en matière de dissuasion nucléaire.

Les garanties de sécurité offertes par la plupart des États dotés d'armes nucléaires, sont restrictives et partielles. Les menaces de recourir, dans certaines circonstances, aux armes nucléaires contre des États non dotés de telles armes doivent être désavouées. Seules des garanties universelles, inconditionnelles et juridiquement contraignantes peuvent accroître la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires.

Les instruments juridiques internationaux en vigueur sont insuffisants pour empêcher la militarisation de l'espace. La Chine et la Russie ont œuvré activement dans ce domaine. C'est pourquoi nous appuyons la proposition des cinq ambassadeurs d'entamer les travaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre d'un comité spécial de la Conférence du désarmement.

Nous partageons la préoccupation mondiale à l'égard de la prolifération débridée des missiles balistiques. Pour l'éviter, nous appelons à de nouveaux efforts pour conclure, dans le cadre du système des États Unies, un traité complet non discriminatoire et universellement négocié couvrant tous les aspects des missiles.

Le régime d'interdiction des armes chimiques, contrôlé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, est un exemple de succès du multilatéralisme. Cependant, nous devons accélérer la destruction des stocks armes chimiques déclarés et nous attaquer aux problèmes liés à l'environnement et à la sûreté.

En ce qui concerne la Convention sur les armes biologiques et à toxines, nous devrions nous tourner vers l'avenir – vers la Conférence d'examen de 2006 et au-delà – et redoubler d'efforts pour établir un régime dont le respect et la vérification puissent être garantis par tous les États Membres.

Le programme stratégique du Pakistan s'appuie sur la sécurité et non pas sur son statut. Le Pakistan n'a acquis des armes nucléaires qu'après l'apparition de la prolifération nucléaire en Asie du Sud. Notre position stratégique est empreinte de retenue et du sens de la responsabilité. Nous maintenons un minimum crédible de dissuasion nucléaire.

Le Pakistan a pris une série de mesures pour garantir une gestion responsable de notre programme nucléaire. En 2000, nous avons créé une autorité de commandement national avec de fortes relations militaro-civiles, qui contrôle et gère nos dotations stratégiques et notre programme nucléaire. Un système de commandement et de contrôle fiable a été établi. Les contrôles de stocks ont été rationalisés et renforcés. Nous avons promulgué des lois pour renforcer les contrôles à l'exportation des armes nucléaires, chimiques et biologiques. L'Autorité de réglementation nucléaire du Pakistan garantit le fonctionnement sécurisé des installations nucléaires civiles.

Une action résolue doit être entreprise pour réduire les tensions régionales et résoudre les conflits au Moyen-Orient. Le Pakistan appuie le respect des obligations internationales par tous les États et l'objectif de créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient.

Tous les États doivent remplir leurs obligations au titre d'un traité. Le Pakistan est opposé à la prolifération nucléaire. Cependant, tout pays a le droit de mettre au point une technologie à des fins pacifiques. Le Pakistan est contre l'emploi de la force, qui ne pourrait que déstabiliser une région déjà sensible.

Nous nous félicitons des progrès réalisés lors des entretiens des six parties pour ce qui est d'établir une péninsule coréenne exempte d'armes nucléaires et de traiter des préoccupations de sécurité de tous les États intéressés en Asie du Nord-Est.

En Asie du Sud, le Pakistan s'efforce de promouvoir un régime stratégique de souplesse avec l'Inde, comportant trois éléments : résolution du conflit, retenue en matière de missiles et d'armes nucléaires et équilibre des armes classiques. Depuis le début 2003, nous avons maintenu un engagement multipistes avec l'Inde englobant des mesures de confiance et un dialogue composite. Le Président Pervez Musharraf et le Premier ministre Manmohan



Singh de l'Inde, au cours de leur rencontre à New York, le 14 septembre, ont réaffirmé leur engagement d'assurer le règlement pacifique de toutes les questions en suspens, notamment celle du Jammu-et-Cachemire, et sont convenus de continuer à chercher les moyens de parvenir à un règlement pacifiquement négocié dans un esprit sincère et déterminé.

Depuis juin 2004, le Pakistan et l'Inde ont tenu trois séries de consultations pour élaborer des mesures de confiance sur les armes nucléaires et classiques. Il y a deux jours, le 3 octobre, au cours de la visite à Islamabad du ministre indien des affaires étrangères, le Pakistan et l'Inde ont signé un accord sur la notification préalable d'essais de missiles balistiques.

En Asie du Sud, nous avons besoin d'un équilibre stable en matière de forces classiques pour garantir une stabilité stratégique entre le Pakistan et l'Inde. L'introduction massive d'armements perfectionnés comprenant des avions de combat, des avions cargos, des systèmes aéroportés d'alerte rapide et de contrôle, des missiles de défense, des sous-marins et des bâtiments de guerre nucléaires accentuerait le déséquilibre entre les armes classiques et conduirait à dépendre de plus en plus de la dissuasion nucléaire. Il convient de contrôler l'offre et la demande en matière d'armes classiques en Asie du Sud. Nous reconnaissons, avec le Secrétaire général adjoint Abe, que se concentrer sur la menace posée par les armes de destruction massive ne doit pas détourner notre attention des questions relatives à la réglementation et à la réduction des armes classique et des forces armées.

Il est de l'intérêt de la communauté internationale dans son ensemble d'assurer la stabilité stratégique en Asie du Sud au plus bas niveau possible et d'éviter d'accélérer une course aux armements dans la région. Des méthodes discriminatoires dans les domaines des armes nucléaires ou classiques ne favoriseront pas la stabilité en Asie du Sud. Dans les domaines stratégique et de défense, le Pakistan exige toujours et mérite une égalité de traitement avec son voisin.

La communauté internationale doit s'efforcer de remédier à l'érosion constatée dans la capacité de son mécanisme de désarmement à promouvoir le désarmement et la non-prolifération. La Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, entre autres organes, sont les instances multilatérales internationalement reconnues pour traiter des questions de non-

prolifération et de désarmement. Les nouvelles initiatives qui contournent le cadre multilatéral existant ne constituent que des solutions temporaires à la non-prolifération et au non-respect des engagements. Des mesures non équilibrées et restrictives du Conseil de sécurité ne peuvent remplacer ou contourner les processus de négociations multilatérales. Des restrictions unilatérales et des régimes sélectifs ne favoriseront pas la sécurité; elles ne feront qu'augmenter l'insécurité. L'élaboration de régimes de traités est sans aucun doute un exercice ardu, mais une fois que les traités ont été librement acceptés ils sont plus à même de susciter l'adhésion et le respect.

Le seul moyen d'activer les travaux de la Conférence est de mettre fin à l'impasse chronique devenue inacceptable. Le blocage de la Conférence du désarmement est politique, non pas procédural. Il ne peut donc pas être surmonté par un recours à la sémantique ou à des propositions astucieuses pour un programme de travail. Ce dont nous avons besoin c'est d'une volonté politique pour engager des négociations de fond sur toutes les questions, non pas d'une solution miracle pour ne traiter que certaines d'entre elles.

Le temps de la réflexion est maintenant venu. Ne gémissons pas sur le passé et les récents échecs mais tournons nous vers l'avenir avec détermination pour atteindre les buts du désarmement et de la non-prolifération de façon à renforcer la sécurité de tous les États et à promouvoir la paix et la sécurité mondiales.

Monsieur le Président, en tant qu'organisateur des travaux de la Première Commission, vous avez la possibilité d'élaborer une nouvelle synthèse, de faire apparaître un nouveau consensus. Tout au long de la présente session, vous pourriez tenir des consultations officielles pour définir les grandes lignes d'une future stratégie collective. Nous vous assurons de notre plein appui dans cette entreprise.

**M. Choisure** (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est pour nous un plaisir de voir le représentant d'un pays ami diriger les travaux de la Première Commission. Nous vous félicitons pour votre élection à la Présidence. Je vous assure du plein appui de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche. Je félicite également les autres membres du Bureau.

La Mongolie s'associe totalement à l'intervention du représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer notre déception face à la situation que nous connaissons aujourd'hui dans les débats portant sur le désarmement multilatéral et la non-prolifération. La paralysie qui touche la Conférence du désarmement depuis huit sessions consécutives, l'impasse où se trouve la Commission du désarmement depuis ces deux dernières années, l'échec de la septième Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et, ce qui n'est pas le moins important, l'incapacité totale de parvenir à une formulation concertée se rapportant au désarmement et à la non-prolifération dans le document final du sommet tenu en septembre (résolution 60/1) ont porté un coup dur aux efforts internationaux dans ce domaine.

La situation actuelle est totalement inacceptable si l'on considère l'envolée des dépenses militaires et le scénario catastrophe d'une possible alliance entre le terrorisme et les armes de destruction massive.

C'est pourquoi l'échec de la Conférence du TNP a été particulièrement décevant car il a fermé la porte pour une nouvelle période de cinq ans à tout progrès sur les questions vitales du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Par ailleurs, la Conférence d'examen a démontré de façon éclatante la solidité intacte et le caractère central du TNP en tant que pierre angulaire du régime international de contrôle des armements et l'engagement ferme des nations du monde à l'égard de cet instrument vital de droit international. Mon pays, guidé par son statut internationalement reconnu d'État exempt d'armes nucléaires et sa position de principe de longue date en faveur du désarmement nucléaire, s'est engagé à participer aux efforts pour surmonter l'impasse actuelle.

Par leur seule présence, les armes nucléaires représentent une épée de Damoclès qui menace toute l'humanité. Nous devons nous débarrasser de ces armes inhumaines et destructrices. Le tragique héritage de Nagasaki et d'Hiroshima, il y a 60 ans, est un rappel de leur nature insensée et de leur cruauté. Le maintien et la mise au point de quelque chose qui ne pourra jamais être utilisé et qui, s'il l'était, ne laisserait ni gagnants ni perdants ne vont pas seulement au-delà de l'entendement mais représentent en quelque sorte une invitation à une nouvelle prolifération nucléaire.

Mon Président a déclaré lors du sommet mondial de septembre que « nous devons édifier un monde plus sûr où la terreur serait vaincue, où les armes meurtrières ne tomberaient pas dans de mauvaises mains et où la technologie servirait à améliorer la vie de l'humanité » (A/60/PV.5, p. 29). Le TNP est l'instrument qu'il faut pour concrétiser cette vision. Pour y parvenir, le Traité devrait être mis en œuvre dans son intégralité.

Le TNP compte trois piliers. Le bon sens implique que l'on accorde à chacun de ses piliers une importance égale sinon la structure risque de s'effondrer. Si nous voulons maintenir et renforcer la crédibilité du régime mondial de non-prolifération, nous ne devons pas nous en tenir aux défis lancés contre les dispositions du TNP relatives à la non-prolifération. Le désarmement et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent également se voir accorder une priorité à part égale.

L'une des raisons essentielles qui ont, jusqu'à présent, empêché la pleine mise en œuvre du TNP est le manque ou l'insuffisance de progrès des États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs obligations et engagements en matière de désarmement tels que prévus à l'article VI du TNP et dans les 13 mesures de désarmement convenues à la Conférence d'examen du TNP de 2000. À cet égard, mon pays est convaincu qu'une mise en œuvre plus vigoureuse et irréversible par les États dotés d'armes nucléaires de leur engagement sans équivoque à l'égard du désarmement nucléaire encouragerait considérablement les États non dotés d'armes nucléaires à adhérer aux dispositions du TNP. Ma délégation note que les États Unies ont désactivé complètement leurs 50 missiles balistiques intercontinentaux Peacekeeper. Cela montre, entre autres, qu'il est essentiel d'appliquer le principe d'irréversibilité au désarmement nucléaire ainsi qu'aux mesures relatives à la maîtrise des armements.

Les zones exemptes d'armes nucléaires participent dans une grande mesure au renforcement du régime de non-prolifération et à la réalisation du désarmement nucléaire complet. Mon pays réaffirme son soutien à la création de ces zones dans le monde. À cet égard, la Première Conférence des États parties et signataires du Traité établissant les zones exemptes d'armes nucléaires, tenue au Mexique du 26 au 28 avril 2005, a représenté une importante contribution à l'action menée pour consolider les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et promouvoir la création

de nouvelles zones. Cette conférence a également permis de renforcer le statut de la Mongolie en tant qu'État exempt d'armes nucléaires : la Déclaration de Tlatelolco a proclamé la reconnaissance du statut États exempt d'armes nucléaires de la Mongolie et y a apporté son plein appui.

La Mongolie se félicite de l'adoption, au cours de la quatrième série des entretiens des six parties, le mois dernier à Beijing, d'une déclaration conjointe reflétant les intérêts des parties intéressées.

Le Mouvement des pays non alignés souligne, une fois encore, que le multilatéralisme et des solutions convenues multilatéralement conformément à la Charte des Nations Unies sont la seule façon de traiter des questions du désarmement et de la sécurité internationale. C'est pourquoi nous ne sommes pas satisfaits des décisions figurant dans le document final du récent Sommet des Nations Unies, étant donné que toutes les préoccupations et intérêts n'ont pas été pris en compte dans le texte. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés est profondément déçu du fait que le document final ne souffle mot du désarmement et de la non-prolifération. Nous avons manqué ainsi une nouvelle occasion de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour prendre une nouvelle direction et traiter ces questions cruciales qui se posent à la communauté internationale. En outre, la cause du désarmement et de la non-prolifération a subi un autre revers avec l'échec de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en mai dernier.

C'est pourquoi nous insistons sur l'importance de la Première Commission et des autres mécanismes du désarmement multilatéral, notamment de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement pour ce qui est de traiter des questions de désarmement et de celles liées à la sécurité internationale. Nous soulignons également la nécessité de renforcer les instances des mécanismes de désarmement en tant que tribunes de débats et de négociations équilibrés, constructifs et complets conformément aux principes de la Charte et des traités, accords et conventions multilatéralement négociés.

Dans ces conditions, nous encourageons tous les États à coopérer étroitement et de façon constructive pour tirer pleinement profit des prochaines sessions de fond du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la

Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La tenue d'une telle session extraordinaire pourrait permettre de déterminer la future ligne de conduite, notamment une approche équilibrée, pour parvenir à un nouveau consensus dans les domaines de la maîtrise des armements, du désarmement, de la non-prolifération et des questions de sécurité internationales connexes et d'entreprendre, entre autres, un examen de fond du mécanisme de désarmement.

Le Mouvement des pays non alignés reste vivement inquiet de la menace posée à l'humanité par la présence continue des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Nous soulignons que la responsabilité de la gestion et de la réalisation du développement social et économique mondial ainsi que de la réaction efficace aux menaces à la paix et à la sécurité internationale doit être partagée entre toutes les nations du monde et exercée multilatéralement. À cet égard, les Nations Unies doivent jouer un rôle central en tant qu'organisation intergouvernementale mondiale la plus représentative.

Le Mouvement des pays non alignés souligne qu'il est essentiel de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects pour renforcer la paix et la sécurité internationale. Nous appelons tous les États à poursuivre et à intensifier les négociations multilatérales, comme agréé par consensus dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et ce afin de parvenir au désarmement nucléaire sous un contrôle international efficace et de raffermir les régimes de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération au niveau international.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa position de principe, à savoir que le désarmement nucléaire reste sa priorité la plus haute et souligne sa vive préoccupation du fait que les États dotés d'armes nucléaires n'ont pas progressé dans la voie de l'élimination complète des arsenaux nucléaires. Nous sommes également inquiets de la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires qui va à l'encontre des garanties fournies par les États dotés d'armes nucléaires lors de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Mouvement des pays non alignés estime que les initiatives de la communauté internationale en

direction de la non-prolifération devraient être prises parallèlement à celles orientées vers le désarmement nucléaire. Selon nous, le moyen le plus efficace d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive passe par l'élimination de ces armes. À cet égard, la menace posée par le fait que des terroristes puissent acquérir des armes de destruction massive doit, selon nous, être traitée dans le cadre des Nations Unies et au moyen d'une coopération internationale, conformément aux buts et principes de la Charte et du droit international.

Le Mouvement souligne qu'il convient de respecter le droit inaliénable des pays en développement de s'engager dans la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. Nous réaffirmons que les choix et décisions de tout pays dans le domaine de l'utilisation de l'énergie nucléaires doivent être respectés sans compromettre ses politiques ou ses accords et arrangements internationaux concernant l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et ses politiques en matière de cycles du combustible.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme que tous les États se doivent de respecter leurs obligations relatives à la maîtrise des armements et au désarmement et empêcher la prolifération des armes de destruction massive sous tous ses aspects. Le Mouvement rappelle que l'objectif ultime des efforts des États dans le cadre du processus de désarmement est le désarmement général et complet.

Le Mouvement réaffirme également que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires. C'est pourquoi, en attendant l'élimination complète de ces armes, toutes les initiatives pour parvenir à la conclusion d'un instrument universel, inconditionnellement et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négative aux États non dotés d'armes nucléaires doivent se poursuivre et revêtir un caractère de priorité.

Le Mouvement des pays non alignés reste profondément préoccupé en ce qui concerne la fabrication, le transfert et la circulation illicites des armes légères, leur accumulation excessive et leur dissémination incontrôlée dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi il importe de mettre rapidement et pleinement en œuvre le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir,

combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En outre, le Mouvement souligne qu'il convient de faire en sorte que toutes les mesures prises par le Conseil de sécurité ne risquent pas de saper les régimes des traités internationaux en vigueur portant sur les armes de destruction massive et les armes classiques, les activités des organisations internationales mises en place à cet effet, telles l'Agence internationale de l'énergie atomique et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ou le rôle de l'Assemblée générale.

Pour terminer, je rappellerai que tous les États doivent faire preuve de la volonté politique nécessaire durant la présente session de la Première Commission. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés participera activement et de façon active et constructive aux débats et négociations, notamment en présentant des projets de résolution et de décision.

**M. Hamidon** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau. De même, j'exprime ma sincère gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Luis Alfonso De Alba, du Mexique, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la Commission à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, ainsi que pour les mesures novatrices qu'il a présentées.

Ma délégation s'associe pleinement à l'intervention que vient de faire le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés ainsi qu'à l'intervention que fera le représentant du Myanmar au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE).

Ma délégation tient à se joindre aux orateurs qui l'ont précédée pour exprimer ses vives condoléances et sa sympathie au Gouvernement et au peuple de la République indonésienne à la suite des attentats commis à Bali au cours du week-end.

Ma délégation est déçue par la situation présente du désarmement et de la sécurité internationale. Les perspectives de progrès dans ce domaine, générés par la conclusion des travaux de la Commission, l'année dernière, sont loin d'avoir été suivies d'effet. Les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires (TNP) n'ont pas réussi à s'entendre sur les questions de fond à la Conférence d'examen du TNP, en mai dernier. Nous ne sommes même pas parvenus à nous mettre d'accord sur un seul des paragraphes concernant le désarmement et la non-prolifération. Nous nous sommes engagés à rester des membres actifs du Forum des Îles du Pacifique qui a saisi la Commission des questions préoccupantes au niveau régional. Ces questions ont trait à la sécurité collective, aux zones exemptes d'armes nucléaires, au transport de matières radioactives et à la coordination des législations relatives à la maîtrise des armes.

Selon nous, cette synergie devrait exister sur les plans international et régional car leurs instances sont habilitées à traiter des questions de sécurité. Les idées, les ressources et les stratégies devraient être partagées et circuler à tous les niveaux afin que nous puissions tirer les enseignements pertinents les uns des autres, tout en maintenant la souplesse nécessaire pour adapter les solutions à nos situations et à nos besoins nationaux.

Sur la question du désarmement nucléaire, Fidji est également affecté par les retombées des essais nucléaires réalisés dans la région du Pacifique. Des militaires retraités ayant participé à l'Opération Grapple Hook sur l'Île de Christmas dans les années 1950 sont encore aujourd'hui, tant d'années après, atteints de maladies associées à leur exposition aux rayonnements. Des enfants sont nés avec des malformations, le vieillissement est accéléré et les maladies de peau sont fréquentes. Pendant quelque temps, ce groupe a essayé de demander un dédommagement équitable pour ce qu'il avait subi. Une certaine somme a été débloquée, mais nous estimons que cela est insuffisant pour les indemniser correctement, eux et leurs familles. Bien que ce ne soit ni un Hiroshima, ni un Nagasaki, nous pensons que Fidji a toutes les raisons de se joindre aux autres et de préconiser un désarmement nucléaire complet.

Fidji demeure attaché aux idéaux des Nations Unies, notamment à la coopération multilatérale. Nous espérons que nos travaux collectifs, à la Première Commission, dans les prochaines semaines se traduiront en objectifs et stratégies louables, et même réalisables, ainsi qu'en engagements concrets de la part des États Membres.

**M. Sardenberg** (Brésil) (*parle en anglais*) :  
Monsieur le Président, je vous présente mes

félicitations pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission. Je puis vous assurer de la coopération sans réserve du Brésil pour une session que nous espérons productive.

Ma délégation s'associe aux vues exprimées par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe de Rio ainsi qu'à l'intervention du représentant de l'Afrique du Sud au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour.

Pour le Brésil, la poursuite du désarmement nucléaire est une priorité fondamentale. Nous reconnaissons pleinement les risques engendrés par la prolifération des armes de destruction massive, c'est pourquoi nous n'ignorons pas combien il est important de réduire et de démanteler les arsenaux existants de toutes ces armes.

Parallèlement aux efforts de non-prolifération, nous devons continuer à travailler inlassablement au désarmement nucléaire. À cette fin, notre attention doit se porter sur des actions systématiques, continues et progressives pour mettre en œuvre les obligations consacrées dans l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) sur la base de négociations pour un désarmement effectif. En résumé, telle est l'idée principale du projet de résolution de la Coalition pour un nouvel ordre du jour qui sera soumis, à la présente session, à l'examen de la Première Commission.

En tant que membre fondateur du Traité de Tlatelolco, le Brésil se félicite de la tenue, au début de cette année, de la Première Conférence des États parties et des signataires des Traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires. C'est un événement qui, sans aucun doute, renforce la détermination de la communauté internationale à continuer d'œuvrer pour libérer l'hémisphère austral des armes nucléaires. C'est pourquoi, de concert avec la Nouvelle-Zélande, le Brésil présentera de nouveau un projet de résolution sur cette question.

Lors de la dernière conférence d'examen du TNP, le Brésil a cherché à travailler sur toutes les questions de fond liées aux trois piliers du Traité, désarmement nucléaire, prolifération nucléaire et droit à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dont le succès aurait facilité l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires. Malheureusement, en raison de l'absence de volonté politique de la part de certains, il a été impossible d'examiner concrètement ces

questions et encore moins de trouver un accord sur un document final substantiel. Malgré tout, nous continuons de penser que la prochaine Conférence d'examen et le processus préparatoire à cet effet, qui commencera en 2007, devrait procéder à une nouvelle évaluation de la mise en œuvre du document de la Conférence d'examen du TNP de 2000, notamment des 13 mesures concrètes agréées. Nous demandons également aux quelques pays qui restent en dehors du TNP d'y adhérer sans conditions en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires.

Le Brésil a signé et ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et a appuyé la création de cet instrument depuis le tout début des discussions multilatérales sur cette question. Comme je l'ai dit durant la Conférence de facilitation de l'entrée en vigueur de ce traité, il y a deux semaines, une pleine et effective mise en vigueur représenterait une mesure importante dans la voie du désarmement nucléaire, de même qu'elle contribuerait à gommer les déséquilibres du TNP. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a pour fonction d'être un rempart contre la prolifération verticale et horizontale en réduisant la mise au point et l'amélioration qualitative des armes nucléaires et en mettant fin à la mise au point de nouveaux types d'armes perfectionnées. Il constitue une mesure d'importance cruciale dans la voie de l'élimination complète des armes nucléaires. C'est pourquoi, le Brésil demande à tous les États, notamment à ceux énumérés dans l'annexe 2, qui, jusqu'à présent, n'ont pas signé et ratifié le Traité de le faire sans délai et de s'abstenir de toutes activités contraires aux objectifs du Traité et aux obligations y afférentes.

La déclaration récemment adoptée par la Conférence de facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, a réaffirmé la détermination des parties de parvenir à la mise en œuvre du Traité dont elle a souligné l'importance pour le désarmement et la non-prolifération au niveau mondial.

Il est regrettable que la Réunion plénière de haut niveau n'ait pu parvenir à un accord sur les questions de désarmement et de non-prolifération. Cette occasion perdue souligne davantage encore les défis au désarmement nucléaire et au régime de non-prolifération nucléaire. La déception éprouvée n'affaiblira cependant pas notre volonté de poursuivre

et d'atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Renforcer le multilatéralisme est le seul moyen de s'attaquer efficacement aux préoccupations de sécurité communes à l'ensemble de l'humanité. Le manque de consensus continu sur un programme de travail de la Conférence de désarmement et la difficulté de parvenir à un accord sur un ordre du jour de la Commission du désarmement sont inacceptables. En ce qui concerne la Conférence du désarmement, il est évident qu'un programme de travail équilibré doit englober la création simultanée de quatre organes subsidiaires : sur le désarmement nucléaire, notre plus haute priorité, sur un traité interdisant la fabrication de matières fissiles, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et sur des assurances négatives de sécurité. Ces quatre questions essentielles ne doivent pas être esquivées, de même nous ne pouvons pas faire un choix entre elles, bien que les négociations et les discussions à leur sujet devraient être traitées sur la base de différents délais et perspectives.

Le Brésil partage l'idée selon laquelle le terrorisme et la possibilité d'une nouvelle prolifération des armes de destruction massive sont parmi les menaces contemporaines les plus graves à la paix et à la sécurité internationales. L'une des possibilités les plus terrifiantes est qu'un acteur non étatique puisse acquérir et utiliser ces armes. Nous devons nous efforcer de faire en sorte que celui ne puisse jamais se produire, tout en agissant dans le respect strict des principes et normes acceptés du droit international. Le manque de progrès, voire les revers, ne constitue pas moins un autre défi dans le domaine du désarmement, notamment du désarmement nucléaire. Comme le ministre des affaires étrangères du Brésil, M. Calso Amorin, l'a déclaré à l'ouverture du débat général de la présente session de l'Assemblée générale :

« Nous continuerons d'appuyer une coopération internationale renforcée dans la lutte contre le terrorisme et dans le combat mené pour en éliminer les causes profondes.

De tels efforts doivent être entrepris dans le respect du droit international et des droits de l'homme. La lutte contre le terrorisme ne saurait être envisagée uniquement en termes de répression policière. Et une telle répression ne saurait non plus donner lieu à des massacres

absurdes et aveugles qui ressembleraient aux méthodes mêmes du terrorisme.» (A/60/PV.9, p. 7)

**M. Banze** (Mozambique) (*parle en anglais*) :  
Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Commission à sa présente session. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je suis persuadé que, sous votre direction avisée, nous irons de l'avant sur les questions pressantes de l'ordre du jour de notre Commission. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Luis Alfonso De Alba, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la Commission à la cinquante-neuvième session.

J'exprime les vives condoléances de mon Gouvernement à la suite des tragiques attentats terroristes commis à Bali, Indonésie, qui ont fauché nombre de vies innocentes et causé la destruction de biens matériels.

Ma délégation s'associe aux interventions de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Nigéria, au nom du Groupe des pays africains et du Botswana, au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Nous partageons les préoccupations du Secrétaire général et d'autres délégations face aux échecs successifs : premièrement, celui de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en mai dernier, et, deuxièmement, celui de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale qui n'est pas parvenue à une conclusion constructive sur la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. L'absence de progrès sur cette importante question est extrêmement grave étant donné ses profondes répercussions sur la stabilité de notre planète soumise à des menaces croissantes à la paix et à la sécurité internationales.

C'est pourquoi, ces revers nous déçoivent profondément. Nous espérons que la bonne volonté prévaudra afin qu'un consensus puisse être atteint sur les mesures nécessaires à prendre pour traiter ces questions vitales. Nous avons réussi à réunir le consensus sur de nombreuses autres questions importantes de notre ordre du jour actuel; nous estimons qu'il convient de trouver également un terrain d'entente sur ce point. À notre avis, seule une stricte adhésion au multilatéralisme avec la participation de

tous les intéressés peut permettre d'instaurer la confiance nécessaire entre les États Membres et de réduire ainsi le besoin de mettre au point des armes nucléaires.

Notre approche au TNP devrait, selon nous, se fonder sur ses trois piliers : désarmement, non-prolifération et droit de tous les États parties à rechercher, produire et utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. La mise en œuvre judicieuse des dispositions pertinentes du TNP exige que tous les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en possèdent pas assument de bonne foi leur part de responsabilités en la matière.

De même, tous les États devraient s'engager à respecter le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en adhérant à cet instrument et en le ratifiant. En attendant, le moratoire sur les explosions d'essais d'armes nucléaires doit être maintenu. En outre, d'autres instruments internationaux relatifs aux armes de destruction massive, notamment la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines, devraient être universalisés pour garantir l'efficacité de ces instruments au regard de la sécurité internationale.

Mon gouvernement reste attaché à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Au fil des ans, l'histoire a montré que ces armes, du fait qu'il est facile de les acquérir, sont une source continue et accrue d'instabilité et de crimes et qu'elles sapent les efforts de développement nombreux pays, notamment des pays en développement.

Pour s'attaquer aux questions de la prévention et de l'éradication du commerce illicite des armes légères, le Mozambique a instauré une Commission nationale sur les armes légères, qui a montré l'efficacité de notre action pour freiner ce commerce illicite. Le Gouvernement a tout mis en œuvre pour que la Commission nationale sur les armes légères soit en mesure de jouer le rôle qui lui a été confié de lutter contre le commerce illicite des armes légères. Néanmoins, une nouvelle assistance financière et technique continue d'être nécessaire pour permettre à la Commission nationale d'être pleinement opérationnelle. L'élaboration d'un plan d'action national pour prévenir, combattre et éradiquer la fabrication illicite, le commerce, le trafic et l'emploi

des armes légères fait partie des initiatives qui requièrent une telle assistance.

Mon gouvernement est déterminé à continuer d'appuyer et de compléter l'action en cours en vue de créer un instrument international pour l'identification, le marquage et le traçage des armes légères pour lutter contre le commerce illicite de ces armes. De même, nous sommes partie à la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel dont la mise en œuvre est, à nos yeux, le meilleur moyen de libérer le monde de ces mines.

À cet égard, nous nous félicitons de l'issue positive de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, tenu à Nairobi en novembre et décembre 2004. Elle a contribué opportunément au renforcement de la mise en œuvre de cet instrument. Nous félicitons le Gouvernement kenyan d'avoir organisé cette conférence.

Au Mozambique, nous sommes déterminés à prendre les initiatives voulues pour réduire les effets des mines terrestres à travers des programmes de déminage et d'assistance humanitaire. De 1992 à 2004, notre programme a permis la destruction de quelque 112 000 mines terrestres, le démantèlement de plus de 130 000 de ces explosifs insidieux et le nettoyage de quelque 228 millions de mètres carrés de notre superficie.

Bien que la situation se soit nettement améliorée depuis le lancement du programme, les mines antipersonnel continuent de menacer les vies humaines et le développement économique et social de notre pays. Ainsi, de 1996 à 2004, 427 accidents dus aux mines ont été enregistrés, causant 655 victimes, dont 246 sont décédées à la suite des leurs blessures. Entre janvier et août de cette année, huit accidents ont été signalés, faisant 18 victimes dont huit morts.

Je tiens à remercier tous les pays et organisations qui ont épaulé mon Gouvernement pour débarrasser notre pays des mines antipersonnel. Je saisis également cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à apporter son aide au Mozambique pour lui permettre de se doter d'une capacité nationale pour traiter des dimensions humanitaire et économique du déminage, procéder à la destruction des stocks et terminer ce processus avant 2009, comme demandé dans la Convention d'Ottawa.

Cela contribuera non seulement à la sécurité de notre peuple mais également à la mise en œuvre d'un ordre du jour international du développement plus complet, notamment dans les pays en développement.

Je terminerai en réaffirmant que, pour mon Gouvernement, les questions du désarmement et de la sécurité internationale peuvent être traitées de façon optimale au moyen d'une étroite coopération, du multilatéralisme et du consensus, en tenant dûment compte des intérêts de tous les États Membres. À cette fin, ma délégation n'épargnera aucun effort pour atteindre ces objectifs lorsque nous examinerons les questions à l'ordre du jour de la Commission.

**M. Yawo (Togo) :** Monsieur le Président, avant de partager avec vous quelques-unes des préoccupations de notre Organisation commune ainsi que nos vues sur certains problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face en matière de désarmement et de sécurité internationale, je voudrais tout d'abord vous adresser, au nom de la délégation togolaise, mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de notre Commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau. De même nous félicitons le Secrétaire général adjoint pour les affaires de désarmement pour l'exposé liminaire fort détaillé et constructif qu'il a fait à l'ouverture du présent débat et pour les divers rapports et notes soumis à l'examen de la Commission.

Ma délégation s'associe aux interventions du représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et du représentant du Nigéria, au nom du Groupe des pays d'Afrique.

L'une des tâches essentielles dévolues aux Nations Unies dès leur création est d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de promouvoir le développement économique et social des États Membres. Soixante ans après cet engagement pris par les fondateurs de l'ONU et réaffirmé par les sommets de 2000 et 2005, les espoirs des peuples de la communauté internationale de vivre dans un monde réconcilié avec lui-même, fait de paix et de solidarité, demeurent en deçà de leurs attentes. Et pourtant la communauté internationale n'a jamais cessé de s'employer à la réalisation des nobles principes et buts des Nations Unies sans pouvoir y parvenir pleinement. C'est dire que la recherche et la consolidation de la paix par le biais d'un désarmement total demeure encore au centre de nos préoccupations.



L'inquiétude à ce sujet est sans cesse grandissante lorsqu'on s'aperçoit que rien de significatif n'est fait en ce qui concerne la prolifération des armes nucléaires. Et c'est à juste titre que le Secrétaire général en exhortant les États Membres à faire preuve de plus de détermination face à cette question relève dans son rapport que

« la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'est parvenue à aucun accord sur les questions de fond. On a ainsi manqué l'occasion de trouver des solutions non seulement aux problèmes pressants du régime de la non-prolifération nucléaire mais aussi, plus généralement, à la question de la sécurité internationale. » (A/60/I, par. 76)

La question du désarmement et de la non-prolifération continue de préoccuper notre monde en dépit des instruments juridiques qui existent en la matière et qui devraient permettre davantage d'avancer vers l'élimination des armes de destruction massive et des armes légères et de petit calibre. Il est dommage que la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP), qui s'est tenue à New York en mai 2005, se soit soldée par un échec patent. Il faudrait, d'une manière ou d'une autre, relancer le débat pour arriver à un accord acceptable par tous.

C'est pourquoi le Togo appuie sans réserve toutes les mesures concrètes prises sous l'égide des Nations Unies et d'autres entités afin d'atteindre l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaire ainsi que celui destiné à créer des zones exemptes d'armes nucléaires.

Pour ce qui est de la question des armes légères, tout aussi sensible dans de nombreuses régions de la planète et en Afrique, elle mérite une attention toute particulière en raison des ravages que causent ces armes au sein des populations. Il est à espérer que la deuxième Conférence des Nations Unies qui aura lieu en juillet 2006 pour examiner la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects permettra de renforcer la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrice des armes légères et de petit calibre.

L'adoption prochaine par notre Assemblée générale d'un projet d'instrument international visant à

permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapide et fiable des armes légères et de petit calibre constituera également une avancée notable. Ma délégation voudrait particulièrement insister sur le fait que la prolifération des armes légères et leur commerce illicite constituent une source d'inquiétude majeure pour la communauté internationale en général et pour l'Afrique en particulier où ce phénomène s'est développé à la faveur notamment de conflits armés et de crises sociopolitiques. Les belligérants tout comme les ex-combattants se constituent en bandes armées qui, non seulement sèment la terreur et la désolation parmi la population, mais déstabilisent nos États et sapent les fondements de nos sociétés. On assiste ainsi un peu partout à une augmentation chronique de la criminalité transfrontalière, des vols à main armée et des coupeurs de routes avec leur cortège de morts.

Face à cette situation, les sous-régions de notre continent s'organisent. En Afrique de l'Ouest des initiatives sont prises au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Au nombre des structures mises en place pour éradiquer ce fléau, je me bornerai à citer le Programme communautaire d'assistance en matière de sécurité et de développement dont la mission essentielle est de coordonner l'ensemble des activités prioritaires à engager pour atteindre les objectifs du moratoire.

Beaucoup d'orateurs ont, par ailleurs, mentionné ici, dans le cadre du contrôle des armes légères, le rôle du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le développement en Afrique. Mon pays qui abrite le siège de ce centre et qui apporte le meilleur de lui-même pour son fonctionnement voudrait saluer les actions de ce centre aux côtés des organisations sous-régionales africaines dans leur lutte contre la prolifération et le commerce illicite des armes légères. C'est pourquoi il souhaite que des moyens financiers, humains et matériels adéquats soient mis à sa disposition pour lui permettre de répondre favorablement aux diverses sollicitations dont il fait l'objet. C'est le lieu de remercier les donateurs pour leur assistance multiforme au Centre dans ses activités. C'est aussi l'occasion de souligner que les difficultés financières chroniques auxquelles le Centre doit faire face ne sauraient être réglées à travers la solution qui consisterait à transférer le Centre dans une autre localité.

Nous nous félicitons de ce que nos pays aient pris l'engagement d'assumer eux-mêmes la responsabilité

du maintien de la paix, de la sécurité, de la prévention, de la gestion et du règlement pacifique des crises et conflits. Cependant, il est à noter que nos États ne peuvent efficacement relever le défi de la paix et de la stabilité que s'ils sont soutenus par des partenaires attentifs à leurs préoccupations et qui seront disposés à leur apporter l'aide et l'assistance appropriées. La délégation togolaise voudrait donc souligner ici la nécessaire coopération entre la communauté internationale et nos États et la complémentarité de nos initiatives qui se fait dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité.

Nous ne répéterons jamais assez que l'injustice résultant de la mauvaise répartition des richesses de notre planète constitue la cause première de nombreuses crises et guerres qui entravent le développement des relations harmonieuses entre les États. Indéniablement il existe un lien intrinsèque entre paix et justice tout comme entre paix et développement. La paix et la sécurité seront constamment menacées si des mesures de justice ne sont pas prises pour faire reculer les frontières de la pauvreté et de la misère qui fragilisent les fondements de nos sociétés.

Dans son rapport, le Secrétaire général souligne que « les dépenses militaires mondiales estimées à 1 000 milliards de dollars en 2004 devraient continuer à augmenter » (*ibid.*, par. 79). Compte tenu des difficultés immenses de développement auxquelles le monde doit faire face, il est vivement souhaitable que des efforts soient déployés pour que la tendance à la hausse de ces dépenses s'inverse au profit d'investissements dans le développement durable.

Nous formons le vœu que la présente session engage davantage nos États à mettre plus de moyens pour la promotion du développement et aussi à faire en sorte que notre Organisation commune soit un outil privilégié de cohésion et de rapprochement des peuples. Nous souhaitons plein succès à nos travaux et que nos débats contribuent à la construction d'un monde fait de paix et de solidarité.

**M<sup>me</sup> Panckhurst** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous voir présider les travaux de la Première Commission. Je vous assure de l'appui de la Nouvelle-Zélande dans l'accomplissement de votre tâche.

L'année dernière a été difficile. À un moment où les progrès en direction des objectifs du désarmement et de la non-prolifération sont plus importants que jamais, nous avons perdu trois importantes occasions – la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale et la Conférence du désarmement – d'œuvrer ensemble, en tant que communauté mondiale, pour améliorer la situation internationale.

La Nouvelle-Zélande est extrêmement déçue que la Conférence d'examen du TNP n'ait pas été en mesure de se mettre d'accord sur un résultat de fond et que du temps qui aurait pu être consacré au débat sur le renforcement et la mise en œuvre du Traité ait été gaspillé par des querelles sur des questions de procédure. Le statut du Traité en tant que pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaire a été réaffirmé par de nombreux États lors de la Conférence d'examen, mais il nous faut trouver de nouveaux moyens pour travailler ensemble à sa mise en œuvre. Les engagements agréés par consensus aux précédentes conférences d'examen du Traité, notamment les 13 mesures concrètes et l'engagement sans équivoque d'éliminer les arsenaux, sont en suspens et doivent être réactivés. Il est de l'intérêt de tous d'instaurer un monde à l'abri de l'emploi ou de la menace d'armes nucléaires.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire sont des processus qui se renforcent mutuellement. Comme l'a souligné le représentant de l'Afrique du Sud dans son intervention au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour, qui comprend la Nouvelle-Zélande, nous restons convaincus que des progrès en matière de désarmement nucléaire renforceraient la sécurité mondiale à l'égard de la prolifération.

C'est pourquoi la Nouvelle-Zélande a été profondément déçue de l'incapacité du sommet de haut niveau à se mettre d'accord sur un libellé portant sur le désarmement et à la non-prolifération. Il en est résulté un message erroné sur la nécessité de traiter ces questions cruciales au plus haut niveau possible dans un cadre international. Nous remercions les sept nations, conduites par la Norvège, qui ont fait tant d'efforts pour parvenir à un accord sur une déclaration significative sur le désarmement et la non-prolifération à l'intention de nos dirigeants.

La troisième occasion manquée est concrétisée par l'échec continu de la Conférence du désarmement à trouver un accord un programme de travail. Il y a maintenant huit ans que la Conférence n'a pu entamer des négociations de fond. Plus l'impasse se prolongera moins la Conférence sera crédible parmi les mécanismes internationaux. La volonté de certains pays d'utiliser le règlement intérieur pour empêcher tout progrès continue de nous préoccuper. Les difficultés que rencontre la Conférence du désarmement ne sont pas dues à l'inadéquation de son ordre du jour. S'il existait véritablement une volonté politique de s'entendre sur les éléments d'un programme de travail, l'ordre du jour aurait certainement été perçu avec plus de souplesse. Durant la présidence de la Nouvelle-Zélande à la Conférence du désarmement, nous avons mené des consultations bilatérales approfondies qui ont démontré que la majorité écrasante des États membres souhaitaient se mettre au travail. Nous demandons aux États qui freinent l'ouverture de négociations de reprendre la discussion sur un programme de travail avec un esprit plus accommodant.

Malgré notre vif regret de ces occasions de progrès gaspillées, nous avons continué d'œuvrer pour atteindre les objectifs du désarmement et de la non-prolifération dans les domaines où cela était possible. Nous nous sommes engagés à investir 3 millions de dollars supplémentaires pendant les quatre prochaines années au Partenariat mondial du G-8 contre la propagation des armes et du matériel de destruction massive pour aider à mettre à l'abri et à détruire le stock non sécurisé d'armes de destruction massive dans l'ex-Union Soviétique.

La Nouvelle-Zélande a d'ores et déjà fourni 1,2 million de dollars pour la destruction des armes chimiques. C'est là une preuve tangible de notre appui à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, un traité de désarmement multilatéral qui s'applique de façon égale à toutes les parties pour éliminer de façon vérifiable et irréversible les armes de destruction massive.

La Convention interdisant la mise au point, la production et le stockage d'armes bactériologiques (biologiques) et à toxines et sur leur destruction manque encore de mécanisme de vérification. C'est une lacune majeure dans les défenses multilatérales à

un moment où les armes biologiques sont considérées comme une menace croissante. Nous espérons que la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques permettra, l'année prochaine, d'examiner comment traiter cette question.

Lors de la Conférence tenue le mois dernier sur la facilitation de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Nouvelle-Zélande a souligné son ferme attachement à cet instrument et à sa rapide entrée en vigueur. Nous continuerons d'œuvrer pour atteindre cet objectif.

Nous félicitons l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et son directeur général, M. El Baradei, qui continuent sans relâche à vérifier que les programmes incluant de l'énergie nucléaire sont consacrés à des usages pacifiques. Nous appuyons l'appel du Directeur général aux États pour permettre à l'Agence de mettre en place des mesures de vérification plus rigoureuses.

Nous demandons à l'Iran d'instaurer une totale transparence et une pleine coopération avec l'AIEA, de respecter tous ses engagements et de continuer les négociations sur des arrangements à long terme.

Nous nous félicitons des résultats des récents entretiens des six parties, à Beijing, et de l'engagement de la République populaire démocratique de Corée d'abandonner toutes les armes et programmes nucléaires existants et de revenir rapidement au TNP et aux garanties de l'AIEA.

Les progrès dans le domaine des armes classiques ont été plus encourageants au cours de l'année dernière. Les États parties à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ont tenu une première Conférence d'examen réussie et se sont mis d'accord sur un plan d'action qui les guidera vers la prochaine étape de la mise en œuvre, étant donné que les premières échéances pour l'éradication et la destruction sont fixées à 2009.

La menace posée à la paix et à la sécurité par l'accumulation excessive et la propagation incontrôlée des armes légères et de petit calibre reste un défi important. Parallèlement, nous sommes encouragés par le fait que la communauté internationale progresse dans le renforcement de ses contrôles, comme le démontrent l'entrée en vigueur du Protocole contre la

fabrication illicite et le trafic des armes à feu, de leurs composants et munitions qui complète la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et l'adoption, au début de cette année, d'un instrument de marquage et de traçage. La Nouvelle-Zélande continuera d'œuvrer étroitement avec les pays de notre région. Nous espérons que l'examen du programme d'action, en 2006, sera des plus fructueux.

Pour terminer, la Nouvelle-Zélande pense qu'il est aujourd'hui plus important que jamais de travailler en direction du renforcement des instruments multilatéraux, juridiquement contraignants, dotés de

dispositions de vérification aussi fermes que possible, pour nous donner la confiance qui nous permettra, en fin de compte, d'éliminer les armes de destruction massive de notre monde. À notre avis, les initiatives les plus importantes que nous pourrions prendre collectivement – au titre du désarmement et de la non-prolifération – consisteraient à assurer le respect du TNP dans tous ses aspects de façon à faire entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et à négocier un traité interdisant la fabrication de matières fissiles.

*La séance est levée à 12 h 30.*